

Séance du 27 juin 2008

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Jean-Philippe Cazabat, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Pierre Usselman, Christiane D'Halluin, Laurent Gautreau

Excusés : Christian Ollier (procuration remise à Alain Blanquer)

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. rencontre avec Mr FAU pour la présentation des comptes de la commune
2. élection du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales 2008
3. suppression du poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe TNC 12h30
4. questions diverses

1. rencontre avec Mr FAU pour la présentation des comptes de la commune

Mr fau sera absent ce jour pour la présentation des comptes de la commune. Il est proposé un nouveau rendez-vous pour le vendredi 11 juillet à 18 heures 30.

2. élection du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales 2008

- Assesseurs : Pierre Usselman, Marie-Claude de Murcia, Hélène Marchal et Laurent Gautreau.
- Un candidat titulaire : Alain Blanquer élu à 11 voix
- Trois suppléants : Jacques BERNARD, Marie-Claude de Murcia, Jean Arrufat : élus avec 11 voix.

3. suppression du poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe TNC 12h30

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 19 mars créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 17h30 par semaine, IB 298, IM 291, échelon 4, à partir du 1^{er} juillet 2008.

Il précise qu'en application des dispositions de l'article 18 du décret n° 91.298 du 20 mars 1991, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, toute modification de durée hebdomadaire est assimilée à la suppression d'un emploi.

Conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique Paritaire.

Il ajoute que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif TNC 12h30 et à la modification de la durée hebdomadaire lors de sa réunion du 19 juin 2008.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial 12h30 ;
- DIT que le tableau des emplois des agents titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2008 :
Emploi : adjoint administratif territorial 2^{ème} classe :
 - o ancien effectif : 1 poste à 12h30
 - o nouvel effectif : 1 poste à 17h30
- PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2008

4. questions diverses

- Préparation des journées du Patrimoine du 20 septembre : prévoir des grilles d'exposition
- Prévoir également le nettoyage des pièces de l'ancienne horloge pour l'exposition. Prévoir l'éclairage de l'horloge.
- Compte rendu de l'APAVE (voir dossier transmis par cet organisme)
- Devis de clôture : d'autres devis demandés
- Pose de la banque d'accueil mercredi 2 juillet.
- Réunion des maires du canton : couverture wi-max fin 2009 (haut débit)
- Décharge : les déchets verts doivent être portés sur la déchèterie d'Aspiran

Séance close à 19 h 45

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 04 juillet 2008.